

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente
La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil est absente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 3 septembre 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-09-30
 - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Adoption - Règlement 532-24 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la rue Albert (route 257 en direction de la Municipalité du Canton de Lingwick) et abrogation du règlement 509-23 (résolution)
 - 5.4 Préparation du budget 2025 - Lettre aux organismes (résolution)
 - 5.5 Hôtel de Ville : offre pour déneigement hiver 2024-2025 (résolution)
 - 5.6 Demandes d'appui, aides financières, contributions
 - 5.6.1 Demande lettre d'appui pour Programme QADA présenté par les Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
 - 5.6.2 Moisson Haut-St-François – Tournois golf (résolution)

- 5.7 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires
 - 5.7.1 8-10-2024 – Rencontre MRC HSF : Dossier réseau informatique – Autorisation pour DG (résolution)
 - 5.7.2 Formation Urgence-vie : employés municipaux et pompiers – Janvier 2025 (résolution)

- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Semaine de la prévention des incendies : 6 au 12 octobre 2024 (résolution)
 - 6.1.2 Achat de pneus pour le camion de service (résolution)

- 7. Voirie**
 - 7.1 Rapport des dépenses du Programme d'aide financière : 00032771-1 - 41080 (5) - 20220718-003 et transmission pour demande de remboursement (résolution)
 - 7.2 Rapport des dépenses du Programme d'aide financière : GFY28797 – 41080 (5) – 20240424-015
 - 7.3 et transmission pour demande de remboursement (résolution)
 - 7.4 Fermeture du pont à Gould (Lingwick) (information)
 - 7.5 Travaux Rue JB-Godin : résolution 2024-09-396 acceptation des travaux en extras (résolution)
 - 7.6 Entretien des chemins d'hiver : route 257 et ch. MacNamee – Demande à la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)
 - 7.7 Achat de pierres avec abrasif pour l'entretien des trottoirs pour la saison hivernale 2024-2025 (résolution)
 - 7.8 Maxxum : Offre données du réseau routier et gestion des actifs (résolution)
 - 7.9 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : dépôt – Chemin MacNamee (résolution)

- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Service de collecte de la route 257
 - 8.1.1 Adhésion de municipalité(s) (résolution)
 - 8.1.2 Acquisition du camion de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton (résolution)
 - 8.1.3 Données par calcul pour taxation : par nombre de bacs (résolution)
 - 8.1.4 Collecte des encombrants – Année 2025 (résolution)
 - 8.1.5 Bac supplémentaire brun : coût du bac et coût du service (résolution)
 - 8.1.5.1 Demande d'appel d'offres publiques – Acquisition d'un camion-benne à chargement latéral (résolution)
 - 8.1.5.2 Demande d'autorisation à la Municipalité de Bury pour le passage temporaire par Bury (fermeture du pont à Gould) (résolution)
 - 8.2 Journée Écocentre mobile – 5 octobre 2024 avec conteneur pour déchets (résolution)
 - 8.3 Aqueduc - Nettoyage du réseau – Semaine du 7 octobre 2024 (résolution)
 - 8.4 Exploitation des réseaux municipaux 2025 : demande d'estimation pour contrat gré à gré (résolution)

- 9. Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Projet : Déménagement du gazebo – Demande d’estimation pour dalle de béton (résolution)
- 9.2 FRR volet 4 – Vitalisation –
 - 9.2.1 Demande d’échéance pour le dépôt d’un projet (résolution)
 - 9.2.2 Modification projet accepté pour le parc multifonctionnel (résolution)
 - 9.2.3 Préparation et dépôt d’une demande d’aide financière pour le projet d’un parc sur le terrain situé à l’arrière de l’Hôtel de Ville (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Municipalité amie des aînés (MADA) - Nominations des membres du comité de suivi : affichage pour recrutement (résolution)
 - 10.1.1 Distribution de la brochure (résolution)
- 10.2 Halloween – Avis à la Sûreté du Québec pour changement de date pour la collecte des friandises sur le territoire de la Ville de Scotstown (résolution)
 - 10.2.1 Budget pour achat de friandises (résolution)
 - 10.2.2 Participation du Service incendie pour la sécurité lors de la collecte (résolution)
 - 10.2.3 Utilisation de la salle du conseil municipal pour une activité de l’Halloween (résolution)
- 10.3 Fermeture pour la saison hivernale : bloc sanitaire et retrait du quai et du compteur d’eau au Parc Walter-MacKenzie et des jeux d’eau (résolution)
- 10.4 Parc multifonctionnel – Travaux
 - 10.4.1 Barrières périmétriques : réception de modification de l’offre (résolution)
 - 10.4.2 Demande d’estimation pour dalles de béton pour trottoir d’accès à la patinoire et abris des joueurs (résolution)
- 10.5 Patinoire : appel d’offres pour entretien et pour anneau de glace (résolution)
- 10.6 Entretien piste de ski de fond – Demandes de soutien financier (résolution)

11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l’envoi de l’ordre du jour et varia

- 11.1 SDSH – FRR volet 2 – Report de travaux (résolution)
- 11.2 _____
- 11.3 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l’ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l’assistance.

Le quorum est constaté.

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-10-428

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté avec l'ajout du point 11.1, soit :

11.1 SDSH – FRR volet 2 – Report de travaux (résolution)

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 par courrier électronique avec les documents pour l'atelier et la séance du conseil;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-429

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

- Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, explique que les nombreux comités sont soutenus par des bénévoles et que le recrutement est difficile.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 3 septembre 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-10-430

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 2 621,73 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Fournisseur	Description	Montant
Ressort Deziel Inc.	Camion incendie : réparation	1 468,65 \$
Électro-Concept P.B.L. Inc.	Poste de chlore - programmation données (courriel)	776,08 \$
Gestion Nature JFG	Parc : bois pour tables pique- nique	377,00 \$
	TOTAL :	2 621,73 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Hydro Québec	Éclairage public	688,46 \$
Hydro Québec	Parc (gazébo près cheminée)	34,63 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant - 2024-09-04	283,39 \$
Visa Desjardins	LSHLC : crédit facture doublon	(167,29 \$)
Visa Desjardins	LSHLC : carburant - 2024-09-03	285,60 \$
Visa Desjardins	Frais poste : Info-Scotstown, Vol. 12, numéro 11	57,21 \$
Hydro Québec	Garage municipal et caserne	294,46 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-05	303,46 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-09	132,06 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-10	303,84 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-11	267,96 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-12	177,12 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-09-16	141,25 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 5 des Peupliers	36,01 \$
Visa Desjardins	Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Souper et soirée country	750,00 \$
Visa Desjardins	Papeterie : Lecteur DVD + câble USB	85,29 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Marché Désilets - coll. pr rencontre 2024-09-16	72,78 \$
Visa Desjardins	Entretien pelouse : carburant	140,45 \$
Valoris / Régie Interm.	Traitement des putrescibles	297,79 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	198,40 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	161,20 \$
Alarme CSDR	HV : retirer 2 cameras - vérification caméra sur appl.	162,11 \$
Raymond C. G. Thorton	Honoraires - Informations diverses	454,15 \$
Municipalité Hampden	Frais annuel - Sauvetage VTT – shnowmobile	500,00 \$
Cloutier, Mariette	Déplacement pour achat des fleurs	70,00 \$
Ressort Deziel Inc.	Camion incendie : réparation	1 468,65 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel – Septembre 2024	25,00 \$
Elisabeth Boil	Utilisation ordinateur personnel – Septembre 2024	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation ordinateur personnel – Septembre 2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation ordinateur personnel –	

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

	Septembre 2024	25,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-18	307,42 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-17	319,84 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-19	160,51 \$
Électro-Concept P.B.L.	Poste de chlore - programmation données (courriel)	776,08 \$
Régie intermunicipale Incendie DLW	Services préventionniste	3 575,00 \$
Urbatek	Services inspection - août 2024	3 354,46 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - rétrocession lot : 4774087	646,68 \$
MAHEUX, Jocelyne	AMAZON : sharpie noir et burin	49,41 \$
Valcourt, Ryan	Bourse finissant 2023-2024	100,00 \$
Marché Désilets	Hôtel Ville : sacs poubelle	100,61 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-23	135,54 \$
Hydro-Québec	Hôtel de ville - 101 Victoria ouest	446,10 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	161,20 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-26	167,29 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-25	269,73 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-24	298,30 \$
Service d'Arbres Morin	Rue Albert : Coupe arbre : Pin et branches	1 264,73 \$
MRC du Haut-Saint-François	Frais formation mise valeur patrimoine	31,88 \$
Transport Guillette et Frères Inc.	Rue JB-Godin : excavation, gravier, camions	20 596,51 \$
Gestion Nature JFG	Parc : bois pour tables pique-nique	377,00 \$
Cain Lamarre	Dossier : rétrocession - Lot 4774087	533,94 \$
Cain Lamarre	Dossier : rétrocession - Lot 6362467	133,49 \$
Labrie Environnement Groupe ULC	Camion Western Star - Pièces pr pinces	86,51 \$
Labrie Environnement Groupe ULC	Camion Western Star - Pièces pr pinces	178,95 \$
Atelier mécanique RC	Réparation tracteur pelouse	1 135,13 \$
Beauchesne Daniel	Travaux rétrocaveuse : terrain de balle - Drainage	1 575,00 \$
Beauchesne Daniel	Travaux rétrocaveuse : égout, voirie	585,00 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux divers : supervision	885,50 \$
Visa Desjardins	Frais poste - Info-Scotstown – Septembre # 2	55,10 \$
Visa Desjardins	Frais de poste : timbres	3,22 \$
Visa Desjardins	Collation pour soirée reconnaissance finissants	61,24 \$
Polard, Monique	Remb. Carte cadeaux tirage nouveaux-nés 2023	147,71 \$
Visa Desjardins	Frais annuel carte crédit	60,00 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	62,15 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 64 Victoria Est	38,26 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-09-30	277,00 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable	451,85 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	589,25 \$
Fonds d'inf. territoire	Frais avis de mutation	28,60 \$
AQUATECH	Septembre - Exploitation réseaux municipaux	5 118,69 \$
Dubé, Diane	Conciergerie - août 2024	256,25 \$
Solutions Sup. S.E.C.	HV-Produits Nettoyage (cire-décapant	109,95 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

- Sany	cire plancher)	
Solutions Sup. S.E.C. - Crédit - Contenants vides		(252,95 \$)
Sany		
Solutions Sup. S.E.C. Poste chlore : Javel		906,69 \$
- Sany		
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-01	214,49 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 445,28 \$
Pompes R. Fontaine	Poste pompage principale : inst.	1 720,67 \$
	Plaque acier	
Agence des douanes – Revenu Canada	Déd. employeur - Septembre 2024	2 622,91 \$
Revenu Québec	Déd. employeur - Septembre 2024	6 396,00 \$
Salaire	du : 2024-09-01 au 2024-09-30	17 777,08 \$
	Total :	84 640,23 \$

2024-10-431

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-10-432

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre à la somme de 32 650,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Octobre
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		350,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total		2 250,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total		4 650,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 950,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 950,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		2 500,00 \$
TOTAL		TOTAL: 32 650,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-09-30 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales sera remis de façon électronique aux membres du conseil le lendemain de la séance du conseil du 1^{er} octobre 2024.

5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.3.1 Adoption - Règlement 532-24 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la rue Albert (route 257 en direction de la Municipalité du Canton de Lingwick) et abrogation du règlement 509-23 (résolution)

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil lors de la séance du 3 septembre 2024 et qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par la conseillère, Madame Sonia Cloutier à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-433

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1

Le préambule et les annexes du Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils en font partie intégrante.

Article 2

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Camion : un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des camions, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus;

Véhicule-outil : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Aux fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se trouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement.

Véhicule routier : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Livraison locale : la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien;
- Fournir un service;
- Exécuter un travail;
- Faire réparer le véhicule;
- Conduire le véhicule à son point d'attache.

Point d'attache : le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

Véhicule d'urgence : un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S-6.2), un véhicule routier de service d'incendie ou tout autre véhicule routier satisfaisant aux

critères établis par règlement pour être reconnu comme véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Article 3

La circulation des camions et des véhicules-outils ayant trois essieux et plus est interdite sur les chemins suivants, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement :

Des limites municipales entre la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Lingwick sur la route 257 à partir de l'intersection de la route 214 dans Scotstown.

Article 4

L'article 3 ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale.

En outre, il ne s'applique pas :

- a) aux véhicules hors-normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machine agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme;
- c) aux dépanneuses;
- d) aux véhicules d'urgence.

Article 5

Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue dans le Code de la sécurité routière.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Article 7

Le présent règlement numéro 532-24 abroge et remplace le règlement 375-2008 et suivants.

ARTICLE 8– Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marc-Olivier Désilets
Maire

Monique Polard
Directrice générale

Avis de motion : 3 septembre 2024
Dépôt du projet de règlement : 3 septembre 2024

Adoption du règlement : 1^{er} octobre 2024
Résolution n° : 2024-10-433
Avis d'entrée en vigueur : 9 octobre 2024

5.4 Préparation du budget 2025 - Lettre aux organismes (résolution)

Considérant que le conseil municipal doit préparer les prévisions budgétaires pour l'année 2025 au cours des prochaines semaines;

Considérant que le conseil municipal remet depuis plusieurs années des aides financières à différents organismes locaux pour contribuer à leurs projets;

2024-10-434

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'envoi du formulaire au cours des derniers jours aux organismes locaux qui souhaitent obtenir une aide financière pour l'année 2025 pour la réalisation de leur projet et qu'ils soient invités à transmettre leur demande écrite au plus tard le 24 octobre 2024 au bureau municipal.

Leurs demandes devront également inclure un bilan financier, le nom de leurs membres du conseil d'administration et les explications de leurs projets par l'aide financière demandée.

ADOPTÉE

5.5 Hôtel de Ville : offre pour déneigement hiver 2024-2025 (résolution)

Considérant que le conseil municipal est satisfait des travaux de déneigement de la cour et du stationnement de l'Hôtel de Ville effectué par Monsieur Rémi Cloutier au cours des dernières années;

Considérant qu'une demande d'estimation a été faite à Monsieur Cloutier par courriel pour le déneigement de la cour et du stationnement pour l'hiver 2024-2025 ;

Considérant la réception par courriel en date du 15 septembre de la réponse de Monsieur Cloutier indiquant que le prix est de 1 300 \$ plus les taxes applicables;

2024-10-435

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de services de Monsieur Rémi Cloutier pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville au montant de 1 300 \$ plus les taxes.

Aucun travail de pelletage n'est compris dans les travaux de déneigement.
ADOPTÉE

5.6 Demandes d'appui, aides financières, contributions

5.6.1 Demande lettre d'appui pour Programme QADA présenté par les Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)

2024-10-436

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown entérine la lettre d'appui remise à la suite de la demande du club de Pickleball Hampden-Scotstown (Loisirs Hampden-Scotstown) pour une subvention auprès de Québec Amis des Aînés.

Que cette demande s'intègre à la Politique Municipalité Amis des Aînés dans le sens de promouvoir des activités supplémentaires pour les aînés et de saines habitudes de vie. De plus, elle permettrait à ces personnes de créer de nouveaux liens sociaux et communautaires.

ADOPTÉE

2024-10-437

5.6.2 Moisson Haut-St-François – Tournois golf (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal ne participera pas au Tournoi de golf organisé par l'organisme Moisson Haut-St-François ni à leur campagne de financement en raison des nombreuses demandes que la Ville de Scotstown reçoit.

ADOPTÉE

5.7 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires

5.7.1 8-10-2024 – Rencontre MRC HSF : Dossier réseau informatique – Autorisation pour DG (résolution)

Considérant que les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François ont adhéré à l'Entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François le 3 octobre 2005 pour une durée de 20 ans;

Considérant que lors de la dernière séance du conseil de la MRC, il a été décidé que le mandat cité en objet devait être finalisé pour l'ensemble des municipalités. Cela permettra à chacune de prendre une décision éclairée;

Considérant qu'une rencontre visant à obtenir la collaboration des directeurs municipaux pour permettre au consultant retenu par la MRC de faire son travail efficacement est nécessaire pour les 14 municipalités. Il est également indiqué que ce volet inclut également l'autre partie de l'analyse qui consiste à préparer un plan d'action chronologique, incluant les aspects légaux et financiers d'un scénario de fermeture;

Considérant la complexité du dossier, la MRC a pris la décision d'élargir l'invitation aux maires et demander au consultant de présenter un rapport d'étape pour le volet d'analyse comparative. Celui-ci pourra démontrer l'ensemble des éléments à considérer, que ce soit pour le scénario de poursuite en réseau ou celui en potentiel fonctionnement individuel. La rencontre aura donc ce 2^e volet très pertinent;

2024-10-438

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale à participer à la rencontre de la MRC du Haut-Saint-François le 8 octobre, de 14h à 16h30 à la salle B de la MRC.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.7.2 Formation Urgence-vie : employés municipaux et pompiers – Janvier 2025 (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit permettre aux employés et aux pompiers volontaires de travailler de façon sécuritaire et que ceux-ci peuvent être interpellés dans le cadre de leur fonction à porter secours à un(e) collègue de travail ou auprès d'un(e) citoyen;

Considérant que la Ville a l'opportunité d'offrir une formation de secourisme en milieu de travail gratuitement à 4 personnes;

2024-10-439

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que cette formation prévue les 18 et 25 janvier 2025 à l'Hôtel de Ville soit suivie par les employés municipaux et les pompiers désignés pour les quatre places gratuites et que la ville inscrira les personnes supplémentaires selon le nombre de pompiers devant suivre cette formation pour être à jour au coût de 125 \$ par personne.

Des démarches auprès des commerces ou industries qui souhaitent participer seront effectuées pour obtenir le nombre nécessaire de participants pour la tenue de cette formation à Scotstown.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Semaine de la prévention des incendies : 6 au 12 octobre 2024 (résolution)

ATTENDU qu'il est inscrit au schéma de couverture de risques que les municipalités doivent sensibiliser la population à la prévention des incendies;

ATTENDU que le Service incendie de la Ville de Scotstown souhaite faire une tournée des résidences pour la vérification des avertisseurs de fumée et profiter de la rencontre avec les citoyens pour offrir des conseils en sécurité incendie;

2024-10-440

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le Service incendie de Scotstown de faire une tournée du territoire de la municipalité pour la sensibilisation des avertisseurs de fumée au cours de la Semaine de la prévention des incendies qui se déroule du 6 au 12 octobre 2024.

La tournée des pompiers aura lieu entre le 7 et le 10 octobre en soirée sur les rues Osborne, Argyle et Hope. Les pompiers devront être en équipe de 2.

Une publicité sera diffusée quelques jours précédant la tournée des résidences sur le site web, l'Info-Scotstown et la page Facebook de la ville pour aviser les citoyens.

ADOPTÉE

- 2024-10-441** **6.1.2 Achat de pneus pour le camion de service (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de pneus pour le camion utilitaire du Service incendie.

Des prix seront vérifiés auprès d'entreprises de la région et l'achat sera fait au meilleur prix.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Rapport des dépenses du Programme d'aide financière : 00032771-1 - 41080 (5) - 20220718-003 et transmission pour demande de remboursement (résolution)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration, Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux - Dossier no 00032771-1 - 41080 (5) - 20220718-003 par la lettre datée du 3 août 2022 pour une somme de 100 000 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans les années civiles 2023 et 2024 pour lesquelles le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

2024-10-442

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown approuve les dépenses d'un montant de 110 491,29 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que le rapport des travaux et reddition de comptes ainsi que tous les documents soient transmis au ministère des Transports pour obtenir l'aide financière.

ADOPTÉE

7.2 Rapport des dépenses du Programme d'aide financière : GFY28797 – 41080 (5) – 20240424-015 et transmission pour demande de remboursement (résolution)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration, Circonscription électorale de Mégantic - Dossier no : GFY28797 – 41080 (5) – 20240424-015 par la lettre datée du 15 juillet 2024 pour une somme de 15 000 \$ pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile 2024 pour laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

2024-10-443

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown approuve les dépenses d'un montant de plus de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que le rapport des travaux et reddition de comptes ainsi que tous les documents soient transmis au ministère des Transports pour obtenir l'aide financière.

ADOPTÉE

7.3 Travaux Rue JB-Godin : résolution 2024-09-396 acceptation des travaux en extras (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-09-396 lors de la séance du 3 septembre 2024 pour accepter l'estimation de la compagnie Éric Guillette et Frères pour les travaux d'excavation d'une partie de la rue JB-Godin, la fourniture des matériaux granulaires et l'installation de ponceaux pour deux entrées privées au montant de 15 900\$ plus les taxes;

Considérant que lors des travaux des imprévus sont survenus par la découverte de morceaux de bois enfouis au milieu de la rue à une profondeur exigeant du temps pour l'enlèvement des débris et plus de matériaux granulaires qui a provoqué un coût plus élevé pour les travaux;

2024-10-444

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte les coûts totaux pour les travaux sur la rue JB-Godin au montant de vingt mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-et-un sous (20 596,51 \$) incluant les taxes.

Que le passage de la niveleuse doit être effectué pour permettre un niveau de qualité de la rue ainsi que l'apport de 2 ou 3 voyages de gravier supplémentaire.

ADOPTÉE

7.4 Entretien des chemins d'hiver : route 257 et ch. MacNamee – Demande à la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

2024-10-445

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la Municipalité du Canton de Hampden si elle est intéressée à offrir ses services à la Ville de Scotstown pour l'entretien des chemins d'hiver concernant la rue de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de 1 à 3 ans par entente intermunicipale de fourniture de services ;

Qu'advenant qu'elle soit intéressée, elle devra fournir un prix du kilomètre pour chacune des années selon des conditions qui seront établies par un projet d'entente intermunicipale;

Que l'entretien, le déneigement et le sablage des chemins mentionnés représentent une longueur approximative de 4 kilomètres;

Que la réception de la réponse de la municipalité de Hampden sera soumise aux membres du conseil pour décision pour finale.

ADOPTÉE

7.5 Achat de pierres avec abrasif pour l'entretien des trottoirs pour la saison hivernale 2024-2025 (résolution)

2024-10-446

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit autorisé l'achat d'une quantité approximative de 24 tonnes de pierres 1/8 – ¼ avec du sel de déglacage auprès de la compagnie A. Préfontaine ou d'un autre fournisseur pour l'entretien des trottoirs en saison hivernale au meilleur prix la tonne plus les taxes.

Le transport sera effectué par cette entreprise ou un autre transporteur local au garage municipal.

ADOPTÉE

7.6 Maxxum : Offre données du réseau routier et gestion des actifs (résolution)

Entendu que la MRC du Haut-Saint-François a retenu les services de la firme Maxxum pour l'inventaire du réseau routier pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui doit être déposé au gouvernement;

Entendu que la firme Maxxum a remis une offre de différentes options pour obtenir les données, soit :

L'obtention d'une carte interactive et un tableau de bord présentant ses données du PIIRL et la possibilité d'intégrer les données des autres actifs (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, trottoirs, fossés);

- La carte interactive est disponible en édition, ce qui permet d'ajouter des actifs et de modifier les données des actifs existants;

- La carte interactive est également disponible en édition pour une utilisation sur appareil mobile (téléphone ou tablette);

- Le contrat de licences MobileWorker d'ArcGIS Online d'ESRI (7 966,56\$ plus taxes) payable à ESRI Canada (contrat ci-joint 103078_MRC du Haut-Saint-François.pdf) s'applique à chacune des municipalités. Le montant est payable par la MRC pour permettre aux municipalités d'obtenir cette licence à 670\$/municipalité plutôt que la licence Creator au coût de 950\$/municipalité. Le montant de 569,04\$/municipalité est attribuable à la portion restante considérant la date anniversaire de renouvellement de la licence;

- L'offre de service de Maxxum (36 155,00\$ plus taxes) couvre l'installation initiale de la solution, l'intégration des données du PIIRL dans la plateforme et une formation de départ. Une banque d'heures d'accompagnement est également disponible;

- Le montant annuel pour chacune des municipalités après la 1re année d'utilisation est :

 - o 670\$ pour les licences ESRI;

 - o 295\$ pour la mise à jour du modèle de données Maxxum (plateforme carte interactive);

 - o 995\$ pour le tableau de bord (générateur entre autres du plan d'intervention)

 - o Total de 1960\$ / année

2024-10-447

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte d'obtenir les données du PIIRL préparées par l'entreprise MAXXUM sur SIGALE via la MRC seulement.

ADOPTÉE

7.7 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : dépôt – Chemin MacNamee (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-09-394 adoptée le 3 septembre dernier dans le but de présenter une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour des travaux sur le chemin MacNamee;

2024-10-448

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le dossier préparé par la firme EXP selon les exigences du programme et transmis au gouvernement.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de la route 257

8.1.1 Adhésion de municipalité(s) (résolution)

Considérant la résolution 2024-09-404 adoptée le 3 septembre 2024 stipulant que la Ville de Scotstown accepte l'adhésion des Municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton à l'entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques, signée le 6 décembre 2022 et qu'elles acceptent les frais d'adhésion;

Considérant que les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick et La Patrie acceptent également l'adhésion des Municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton;

2024-10-449

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown gestionnaire de l'entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques mandate Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre (Sherbrooke) pour la modification de l'entente intermunicipale pour l'adhésion des Municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton.

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

8.1.2 Acquisition du camion de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton (résolution)

ENTENDU l'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à l'entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi

qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques et que les municipalités adhérentes doivent payer des frais d'adhésion;

ENTENDU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton possède un camion de marque International à chargement latéral, année 2006, servant pour la collecte des matières résiduelles;

ENTENDU que les membres du comité du Service de collecte de la route 257 représentant les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, La Patrie et la Ville de Scotstown acceptent d'acquérir le camion International de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au montant de 30 000\$;

ENTENDU que le montant d'acquisition du camion sera appliqué contre les frais d'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à l'entente intermunicipale;

2024-10-450

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown gestionnaire de l'entente intermunicipale autorise l'achat et transfert à son nom et pour le Service de collecte de la route 257, le camion Internationale à chargement latéral, année 2006, de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au montant de 30 000 \$ qui sera appliqué sur les frais d'adhésion à ladite entente;

Que le transfert du camion sera effectué selon entente avec la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton en raison des travaux qu'ils doivent effectués sur leur territoire avec ce véhicule d'ici la fin de l'année 2024;

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale à procéder aux transactions de transfert à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉE

8.1.3 Données par calcul pour taxation : par nombre de bacs (résolution)

Considérant que les données pour établir le nombre d'unités selon les définitions des catégories pour les services de collectes des matières résiduelles mises en place depuis de nombreuses années par les cinq municipalités parties à l'entente, soit les Municipalités de Chartierville, le Canton de Hampden, le Canton de Lingwick, La Patrie et la Ville de Scotstown doivent être révisées pour la préparation du budget 2025;

Considérant que les municipalités ont mis en place un moyen pour être en mesure d'obtenir le nombre de bacs vidés par l'application d'autocollants sur les bacs de déchets;

2024-10-451

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal statue que le service de collecte des déchets (bac roulant noir ou vert) sera taxé selon le nombre de bacs utilisés par les citoyens, exemple : 1 bac = 1 unité = \$, 2 bacs = 2 unités = \$\$, etc.

ADOPTÉE

- 2024-10-452** **8.1.4 Collecte des encombrants – Année 2025 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal élimine les collectes des encombrants effectuées de porte à porte pour les prochaines années étant donné les frais pour ce service.

Un service avec conteneurs sera mis en place lors des journées d'écocentre mobile qui ont lieu en cours d'années pour offrir aux résidents l'opportunité d'apporter leurs gros rebuts selon certains critères qui seront déterminés ultérieurement et diffusés aux citoyens sur les réseaux de communication de la ville.

ADOPTÉE

- 2024-10-453** **8.1.5 Bac supplémentaire brun : coût du bac et coût du service (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le but du conseil municipal vise de réduire la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement et les coûts, tous citoyens qui désirent utilisé un deuxième bac brun devra acquitter le coût du bac, mais que la ville de facturera aucun coût pour le service de collecte et de traitement pour l'année 2025.

ADOPTÉE

- 8.1.6 Demande d'appel d'offres publiques – Acquisition d'un camion-benne à chargement latéral (résolution)**

CONSIDÉRANT l'adhésion de nouvelles municipalités à l'entente intermunicipale pour le service de collectes des matières résiduelles, recyclables avec les municipalités de Chartierville, le Canton de Hampden, le Canton de Lingwick, La Patrie et la Ville de Scotstown ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire à desservir par l'adhésion des nouvelles municipalités oblige un deuxième camion ;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion est nécessaire pour la mise en place du service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont mandaté par résolution la Ville de Scotstown pour la demande d'un appel d'offres relatif à l'achat d'un camion neuf 10 roues à chargement latéral pour le service de collecte ;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown est désignée la municipalité gestionnaire du service par une entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de matériel ou de matériaux;

2024-10-454

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown lance un appel d'offres public conformément au Règlement de gestion contractuel et des lois en vigueur pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec chargement latéral et d'une benne de capacité de 33 verges pour la collecte de matières résiduelles et autres pour le service en commun par l'entente intermunicipale regroupant les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick, Scotstown et les deux nouvelles municipalités qui adhéreront à l'entente d'ici le 1^{er} janvier 2025, soit Newport et Saint-Isidore-de-Clifton.

QUE la Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

8.1.7 Demande d'autorisation à la Municipalité de Bury pour le passage temporaire du camion à déchets par Bury (fermeture du pont à Gould) (résolution)

Considérant qu'en raison des travaux par le Ministère des Transports au pont situé sur la route 257 dans la Municipalité de Lingwick, secteur de Gould, dès le 7 octobre prochain et entraînant la fermeture de la route pour plusieurs semaines;

Considérant que le camion pour les collectes des matières résiduelles doit se rendre deux fois par semaine sur le territoire de la Municipalité de Lingwick;

Considérant que la route pour le détour des véhicules lourds proposés par le Ministère des Transports oblige un détour de 40 km pour aller seulement;

2024-10-455

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown, gestionnaire de l'entente intermunicipale du Service de collecte de la route demande à la Municipalité de Bury l'autorisation que le camion pour les collectes des matières résiduelles puisse passer par le chemin Gould Station pendant la période des travaux du pont situé sur la route à Lingwick, secteur Gould.

ADOPTÉE

8.2 Journée Écocentre mobile – 5 octobre 2024 avec conteneur pour déchets (résolution)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite réduire la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement ainsi que les coûts;

2024-10-456

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une journée d'écocentre mobile ait lieu le 5 octobre prochain au garage municipal et que des informations soient diffusées dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la ville pour informer les citoyens.

Qu'un deuxième conteneur soit en place pour recevoir des gros rebuts qui sera envoyé au site d'enfouissement.

QUE la Municipalité de Hampden participera conjointement à cette journée et un de leur employé sera présent.

ADOPTÉE

8.3 Aqueduc - Nettoyage du réseau – Semaine du 7 octobre 2024 (résolution)

Considérant que le nettoyage du réseau d'eau potable est effectué deux (2) fois par année selon le contrat en vigueur pour l'exploitation des réseaux municipaux avec la firme Aquatech;

Considérant que la technicienne responsable du secteur de la Ville de Scotstown a planifié les travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc entre le 7 et le 10 octobre prochain;

2024-10-457

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal acceptent les dates prévues pour le nettoyage du réseau d'aqueduc et entérinent les informations diffusées dans l'Info-Scotstown au cours des derniers jours et sur la page Facebook;

Que l'employé municipal assistera l'employé de la firme Aquatech lors du nettoyage du réseau d'eau potable;

ADOPTÉE

8.4 Exploitation des réseaux municipaux 2025 : demande d'estimation pour contrat gré à gré (résolution)

Entendu que le contrat d'exploitation des réseaux municipaux se termine le 31 décembre 2024;

2024-10-458

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une démarche sera faite auprès de l'entreprise Aquatech pour vérifier le prix d'un nouveau contrat de gré à gré pour les prochaines années;

La directrice générale, Madame Monique Polard est mandatée pour contacter l'entreprise Aquatech pour discuter avec eux et les informations seront remises au conseil municipal pour décision finale.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Projet : Déménagement du gazebo – Demande d'estimation pour dalle de béton (résolution)

Considérant que le conseil municipal travaille avec le Centre local de développement du Haut-Saint-François pour l'aménagement d'une « shed » sur un terrain municipal près de la cheminée au cours des prochains mois;

Considérant qu'il y a le gazebo de la ville sur les lieux et que la ville veut récupérer cette infrastructure pour procéder à son aménagement sur le terrain à l'arrière de l'Hôtel de Ville;

Considérant que le conseil municipal étudie la possibilité d'aménager le gazebo sur une dalle de béton pour permettre une conservation à long terme et éviter des dommages s'il est déposé directement sur le sol;

2024-10-459

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité demande une estimation pour l'aménagement d'une dalle de béton pour l'installation du gazebo en plus de servir de plancher sur le terrain municipal à l'arrière de l'Hôtel de Ville;

L'estimation sera remise aux membres du conseil pour une décision finale.

ADOPTÉE

9.2 FRR volet 4 – Vitalisation

9.2.1 Demande d'échéance pour le dépôt d'un projet (résolution)

ENTENDU que la Ville de Scotstown veut déposer un projet dans le cadre du Programme FRR volet 4 et que la date limite pour le dépôt des projets annoncée par le courriel du 19 juin 2024 était fixée au 4 octobre 2024;

2024-10-460

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande à la MRC du Haut-Saint-François une prolongation pour le dépôt d'un projet visant le solde de l'aide financière disponible à la Ville de Scotstown dans le cadre du programme FRR volet 4.

ADOPTÉE

9.2.2 Modification du projet accepté pour le parc multifonctionnel (résolution)

ATTENDU la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme FRR volet 4 pour le projet « Phase II - Aménagement d'un terrain multifonctionnel » et de son acceptation ;

ATTENDU que la Ville de Scotstown a reçu une aide financière du gouvernement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel, dossier semblable au projet déposé dans le Programme FRR volet 4 ;

2024-10-461

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande à la MRC du Haut-Saint-François d'annuler le projet déposé dans le cadre du Programme FRR volet 4 pour le « Phase II - Aménagement d'un terrain multifonctionnel » et que les fonds soit disponible pour le dépôt du projet

d' « Aménagement du parc intergénérationnel » qui sera soumis à la MRC.

ADOPTÉE

9.2.3 Préparation et dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité de Scotstown a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown désire présenter le projet pour l'« Aménagement d'un parc intergénérationnel » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-462

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet suivant « Aménagement du parc intergénérationnel » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Monique Polard, Directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel de projets et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Municipalité amie des aînés (MADA) - Nominations des membres du comité de suivi : affichage pour recrutement (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown ainsi que la Municipalité du Canton de Hampden ont reçu la certification « Municipalité amie des aînés »;

Considérant qu'un comité de suivi doit être nommé pour l'application du plan d'action adopté;

Considérant que certaines personnes ayant participé à la démarche pour l'obtention de la certification n'ont plus la disponibilité pour poursuivre ce dossier et qu'il est nécessaire de recruter de nouveaux membres au sein du comité de suivi;

2024-10-463

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal diffuse une offre dans l'Info-Scotstown pour recruter de nouveaux membres pour le comité de suivi de la démarche « Municipalité amie des aînés »

ADOPTÉE

10.1.1 Distribution de la brochure « Municipalité amie des aînés et Politique familiale » (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown ainsi que la Municipalité du Canton de Hampden ont reçu la certification « Municipalité amie des aînés »;

2024-10-464

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fasse l'impression et la distribution sur le territoire de la ville de la brochure adoptée pour la démarche « Municipalité amie des aînés et la Politique familiale » incluant le plan d'action.

ADOPTÉE

10.2 Halloween – Avis à la Sûreté du Québec pour changement de date pour la collecte des friandises sur le territoire de la Ville de Scotstown (résolution)

2024-10-465

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte la demande du comité des Loisirs Hampden-Scotstown pour devancer la date de la tenue de collecte des friandises par les enfants pour la fête de l'Halloween sur son territoire.

La date fixée est le samedi 26 octobre 2024 et la Sûreté du Québec, poste de Cookshire sera avisé de cette date.

ADOPTÉE

10.2.1 Budget pour achat de friandises (résolution)

Attendu que les pompiers volontaires de Scotstown effectuent une surveillance dans les rues le soir de l'Halloween;

2024-10-466

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown vote une somme de trois cents (300 \$) taxes incluses, pour l'achat de friandises qui seront remises aux enfants par les pompiers volontaires le soir de l'Halloween lors de leur ronde de surveillance.

Madame Sonia Cloutier, conseillère municipale, est responsable de procéder à l'achat des friandises et la municipalité lui rembourse le coût d'achat.

ADOPTÉE

10.2.2 Participation du Service incendie pour la sécurité lors de la collecte (résolution)

2024-10-467

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le soir de la collecte des friandises pour la l'Halloween prévue le samedi 26 octobre 2024, les pompiers du Service de sécurité incendie seront présents dans les rues de la ville afin de prodiguer des conseils de prévention et de distribuer des friandises.

Que les camions du Service incendie seront en mode stationnaire à différents endroits.

ADOPTÉE

10.2.3 Utilisation de la salle du conseil municipal pour une activité de l'Halloween (résolution)

ENTENDU que des festivités sont organisées par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown pour l'Halloween, samedi 26 octobre prochain;

ENTENDU la demande de Madame Sonia Cloutier, conseillère municipale et administratrice dans le conseil d'administration du comité des Loisirs Hampden-Scotstown, pour décorer et transformer la salle du conseil municipal en maison hantée;

2024-10-468

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la transformation de la salle du conseil en maison hantée pour les festivités de l'Halloween qui auront lieu samedi 26 octobre 2024;

Que Madame Sonia Cloutier est responsable de ce projet, et qu'elle réserve la salle du conseil municipal entre le 20 octobre et le 27 octobre pour la décoration et la préparation d'une maison hantée.

ADOPTÉE

10.3 Fermeture pour la saison hivernale : bloc sanitaire et retrait du quai et du compteur d'eau au Parc Walter-MacKenzie et des jeux d'eau (résolution)

Considérant l'arrivée de la période hivernale et que la fermeture d'eau dans certains lieux municipaux doit être fait dans le bloc sanitaire et les jeux d'eau au Parc Walter-MacKenzie pour éviter des dommages par le gel;

2024-10-469

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retient les services de Bell-eau-clerc pour venir fermer l'approvisionnement d'eau dans les lieux situés au Parc Walter-MacKenzie suivants :

- . Bloc sanitaire : tout le bâtiment;
- . Jeux d'eau.

Les travaux pour la fermeture de l'eau sont réservés pour le 15 octobre prochain.

ADOPTÉE

10.4 Parc multifonctionnel – Travaux

10.4.1 Barrières périmétriques : réception de modification de l'offre (résolution)

Entendu l'adoption de la résolution 2024-09-418 le 3 septembre 2024 indiquant que la Ville de Scotstown renonce au projet d'installation des barrières périmétriques au parc multifonctionnel;

Entendu que l'entreprise Logic-contrôle a transmise une offre modifiée à la Ville de Scotstown le 13 septembre dernier ;

2024-10-470

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown réitère sa décision d'annuler ce projet malgré les modifications offertes par courriel de l'entreprise Logic-contrôle le 13 septembre 2024.

ADOPTÉE

10.4.2 Demande d'estimation pour dalles de béton pour trottoir d'accès à la patinoire et abris des joueurs (résolution)

2024-10-471

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande une estimation pour divers aménagements de béton au parc multifonctionnel, soient pour les abris de joueurs ainsi qu'un trottoir ou accès bétonné entre le chalet des loisirs et la patinoire.

Les estimations seront remises aux membres du conseil pour décision finale.

ADOPTÉE

10.5 Patinoire : appel d'offres pour entretien et pour anneau de glace (résolution)

2024-10-472

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'afficher une offre pour retenir les services contractuels d'une personne pour l'entretien, l'arrosage et le déneigement de la patinoire pour la saison d'hiver 2024-2025. La période de travail sera d'une durée de 10 à 12 semaines selon les conditions climatiques et devrait débuter dès la température propice.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leurs offres au bureau municipal au plus tard le 21 novembre 2024 à 13 heures. Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer à la fabrication de la 1^{re} glace.

Seules les personnes dont l'offre est retenue seront contactées pour une rencontre de sélection.

ADOPTÉE

10.6 Entretien piste de ski de fond – Demandes de soutien financier (résolution)

ENTENDU que depuis quelques années, la Ville de Scotstown offre une piste de ski de fond et de raquette sur le sentier de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots de la MRC du Haut-Saint-François ;

ENTENDU que les gens n'ont aucun frais pour l'accès à ce site pour faire du ski de fond et/ou de raquette ;

ENTENDU que la MRC du Haut-Saint-François ainsi que les Municipalités du Canton de Hampden et du Canton de Lingwick sont partenaires pour assumer une partie des frais d'entretien de la piste ;

ENTENDU qu'il est constaté une augmentation des gens qui viennent pratiquer leurs sports d'hiver sur ce site;

2024-10-473

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown transmette une demande aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que celles environnantes à la Ville de Scotstown de devenir partenaire financier de la piste de ski de fond et de raquette dans le Parc régional du Marécage des Scots pour l'hiver 2024-2025, car il constaté que plusieurs personnes proviennent de plusieurs municipalités de la région.

ADOPTÉE

11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 SDSH – FRR volet 2 – Report de travaux (résolution)

Considérant que la Société de développement de Scotstown-Hampden a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme FRR volet 2 ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a adopté la résolution 2024-09-716 le 18 septembre 2024 offrant aux municipalités qui souhaitent une prolongation pour la réalisation des projets de lui déposer une résolution s'engageant à réaliser leurs projets avant le 30 septembre 2025;

2024-10-474

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'à la demande de la Société de développement de Scotstown-Hampden, la Ville de Scotstown dépose une demande de prolongation à la MRC du Haut-Saint-François pour la réalisation du projet soumis par la société jusqu'au 30 septembre 2025 ;

Qu'advenant que le projet soumis par la Société de développement de Scotstown-Hampden soit abandonné avant sa réalisation, les fonds devront être retournés au MAMH sans laisser la possibilité à la MRC de les engager de nouveau dans un autre projet ;

Que cette résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François et copie à la Société de développement de Scotstown-Hampden.

ADOPTÉE

11.2 Aucun sujet

11.3 Aucun sujet

12. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. **Levée de la séance (résolution)**

2024-10-475

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale